



DES MÊMES AUTEURS

*Les Marmottes*, Editions Cabédita, 2004

*Le Renard*, Editions Cabédita, 2005

*Les Chamois*, Editions Cabédita, 2005

*Le Bouquetin*, Editions Cabédita, 2006

*Le Grand Retour de l'Ours*, Editions Cabédita, 2006

*Oiseaux et mammifères*, Editions Cabédita, 2007

*Le Cerf*, Editions Cabédita, 2008

*Oiseaux migrants*, Editions Cabédita, 2009

*Ces animaux intelligents*, Editions Cabédita, 2010

# LE CASTOR

*A Yunna, Alyssa et Tanya*

«Comprendre n'est certes pas aimer; mais plus expliquer fera mieux comprendre; et plus comprendre fera, peut-être, mieux aimer.»

Jean-Pierre CHANGEUX  
*Raison et plaisir*

Jean-Pierre et Yan-Chim JOST

# LE CASTOR

*Ingénieur bâtisseur*



ÉDITIONS  
CABÉDITA  
2011

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer toute notre gratitude à MM. M. Siegmann (FMI) et P. Taxböck (Hallo Biber Ostschweiz) qui mirent gracieusement à notre disposition une série de photos de barrages et de huttes de castors.

Nous souhaitons aussi témoigner notre reconnaissance à MM. C. Angst et S. Capt du Centre suisse de cartographie de la faune (CSCF), qui nous ont autorisés à publier la carte de répartition du castor en Suisse.

Nous adressons un grand merci à MM. P. A. Marro de Beaver Watch ainsi qu'à P. Steiner de Pro Natura (A l'Eau Castor) pour leurs renseignements utiles.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance à F. Kienzle qui nous donna d'amples renseignements sur les activités des castors du Rhin à Grenzach.

Enfin nous remercions chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce livre.

LES AUTEURS

Couverture: Photos M. Siegmann, Y.-C. et J.-P. Jost

© 2011. Editions Cabédita, CH-1145 Bière  
BP 9, F-01220 Divonne-les-Bains  
Internet: [www.cabedita.ch](http://www.cabedita.ch)

ISBN 978-2-88295-603-3

# Introduction

Les Indiens d'Amérique du Nord considéraient les castors comme leurs petits frères et ils leur prêtaient des comportements semblables aux nôtres. Les premiers colons qui mirent pied sur le Nouveau Monde furent très impressionnés par les activités des castors et déclaraient entre autres «que ces animaux sont si intelligents qu'ils organisent leur colonie comme une armée. Plusieurs centaines d'entre eux construisent des barrages, des cités alors que d'autres sont chargés de les diriger.» Cet anthropomorphisme extrême persista pendant des décennies, jusqu'au jour où des naturalistes de terrain, plus objectifs, rapportèrent une réalité plus prosaïque. Toutefois, une chose demeure, leur instinct très développé qui est d'une grande complexité leur permet d'adapter les biotopes à leur profit. Où et quand c'est nécessaire, ils construisent des barrages, des canaux et selon la topographie et les propriétés physiques du terrain, ils habitent soit dans des huttes soit dans des terriers.

Dans le monde animal, le castor est sans aucun doute un des seuls qui est à même de modifier les écosystèmes de manière significative et durable.

Par ses activités multiples, il contribue, en outre, à l'enrichissement de la flore et de la faune qui favorisent le maintien de la biodiversité des zones humides.

La qualité de sa fourrure ainsi que les propriétés supposées curatives de son castoréum (substance sécrétée par des glandes spécialisées) furent, en partie, responsables de sa disparition progressive. En effet, c'est pour cela qu'il fut chassé à outrance jusqu'au bord de l'extinction. En Europe, son déclin s'observa entre le XI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles alors qu'en Amérique du Nord sa disparition ne débuta qu'avec l'activité des premiers trappeurs professionnels. C'est *in extremis* que l'on évita la quasi-disparition

de l'espèce en Europe occidentale et elle fut, dès ce moment, déclarée protégée.

Vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, de considérables efforts furent déployés pour sa réintroduction dans les régions où il avait jadis vécu. Cependant, l'expansion des villes et villages, la canalisation des cours d'eau, les constructions de multiples barrages, d'écluses, l'assèchement de nombreux marécages ainsi que le déboisement des berges furent autant d'obstacles qui limitèrent sa réinstallation dans nos contrées. En effet, en 2006 une étude menée par Pro Natura indique que sur les 400 km de rivières de Suisse romande, 2% seulement sont optimales pour l'installation du castor. C'est à la suite d'efforts considérables de la part des autorités, ainsi que d'organisations indépendantes et de particuliers acquis à la cause du castor que ce dernier eut la possibilité de s'installer sur nos rivières. Selon un recensement de 1993, il y avait, en Suisse, 350 castors et ils étaient 1600 individus en 2008, alors qu'en France il y en avait, selon certaines sources, près de 10 000. Le dessein actuel des organisations qui protègent le castor est de favoriser sa dispersion dans d'autres cours d'eau susceptibles de le recevoir, mais au préalable il est de toute importance de les revitaliser et d'éliminer les obstacles physiques à ses déplacements et à son installation.

Afin de mieux connaître, d'apprécier et de protéger cet ingénieux bâtisseur, nous présentons dans cet ouvrage ce que l'on sait actuellement sur sa biologie et son comportement et quelles sont les mesures à prendre si l'on veut éviter certains désagréments consécutifs à ses activités multiples.



# Les origines du castor

L'origine du castor se situe dans l'éocène, il y a quelque quarante à cinquante millions d'années environ. A l'oligocène (trente à vingt millions d'années) vivaient le *Stenofiber cf. eseri* et le *Paleocastor*. Ce dernier plus terrestre que le premier creusait des terriers en forme de spirale que l'on retrouva dans des sédiments. Les colons qui les découvrirent au XIX<sup>e</sup> siècle les nommèrent «tire-bouchon du diable» (*devil's corkscrew*). Dans l'Etat de l'Ohio, on a également découvert des chambres souterraines de castors préhistoriques géants qui mesuraient 2,4 m de diamètre pour 1,2 m de hauteur. Au pléistocène (deux millions d'années à 11 500 ans) vivaient encore deux espèces de castors géants: le *Trogontherium* en Eurasie, le *Castoroides leiseyorum* en Floride et *ohioensis* pour le reste de l'Amérique du Nord. Ce dernier atteignait le poids respectable de 200 kg (poids et grandeur d'un ours noir). Il disparut il y a seulement dix mille ans environ.

Le genre castor eurasiatique apparut il y a huit à quinze millions d'années dans le sud-est de l'Europe, d'où il se répandit dans toute l'Eurasie. Selon certains paléontologues, ces castors migrèrent en Amérique du Nord en passant par le détroit de Behring il y a deux à cinq millions d'années environ. Ce sont, en quelque sorte, les ancêtres du castor nord-américain moderne, les autres ayant disparu.

La majorité des taxonomistes s'accordent pour l'existence de deux espèces distinctes de castors seulement; nous avons le *Castor fiber* pour l'Europe et l'Asie et le *Castor canadensis* pour l'Amérique du Nord. Les castors européens et nord-américains comportent, selon les régions, de nombreuses sous-espèces différentes. Le castor fait partie de l'ordre des rongeurs, famille des *Castoridae*, genre castor et espèce *fiber* et *canadensis*.

Le ragondin qui, par sa forme, ressemble beaucoup au castor, ne fait pas partie de la même famille. C'est un rongeur d'origine d'Amérique du Sud (pour une comparaison des deux espèces, consultez le site internet de [www.beaverwatch.ch](http://www.beaverwatch.ch)).

En vieux français, le castor se nomme bièvre. On l'appelle *Biber* en allemand, *beaver* en anglais, *bobr* en polonais et en russe, ainsi que *bäver* en suédois.

# Sa disparition et les réintroductions

## SA DISPARITION

En Suisse, vers 1583, Conrad Gesner signale la présence de colonies de castors sur la Reuss, l'Aar, la Limmat et la Birse, d'où elles disparurent vers 1705. Le castor est encore mentionné dans le canton de Lucerne vers 1804 et en Valais aux alentours de 1820. Sa disparition du canton de Neuchâtel se situe entre 1800 et 1820. Selon différentes sources, le castor aurait ainsi complètement disparu de notre pays entre 1848 et 1853.

En France, l'éradication du castor fut jadis encouragée par le syndicat des digues du Rhône. En 1880, par exemple, il était chassé pour une prime de 15 francs par tête. Dès le Moyen Age, le castor était capturé pour sa fourrure, parfois pour sa viande mais surtout pour son castoréum qui avait de vastes applications en pharmacopée et en parfumerie. Chose surprenante, l'Eglise catholique considéra sa chair comme celle d'un poisson et de ce fait il pouvait être consommé pendant le carême. En effet, on «raisonnait» ainsi: l'animal vit quasiment en permanence dans l'eau (ce qui est inexact) et sa queue est recouverte d'écailles comme celle d'un poisson (ce qui n'est pas correct). Pour ces deux raisons, et avec la bénédiction des prêtres, l'animal était assimilé aux poissons! Plus grave encore, c'est au moment d'entrer dans sa période de reproduction, juste avant Pâques, que le castor paya pendant des siècles un lourd tribut.

Charles II (dit le Chauve, 823-877) créa même une fonction officielle de «bévari» (officier des bièvres), dont la mission était de contenir l'espèce et d'organiser sa chasse, parce que l'animal, disait-on, avait la réputation de détruire les cultures. Sous

Louis IX (Saint Louis, 1214-1270), un porc coûtait 9 francs alors qu'une dépouille de castor valait jusqu'à dix fois plus, d'où l'intérêt pour sa chasse. En France, les primes à la capture du castor ne furent abolies qu'en 1890. Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la disparition du castor était imminente et c'est seulement à ce moment-là que sa protection fut décrétée dans les départements du Gard, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Quelques années plus tard, en 1909, la chasse et la capture du castor furent interdites sur toute l'étendue du territoire français. Cette interdiction fut renforcée en 1976 par une loi relative à la protection de la nature, puis par la législation européenne.

Le castor disparut d'Angleterre en 1188. En l'an 940, dans le pays de Galles, des lois décrétaient que le castor, l'hermine et la martre étaient propriété du roi et que lui seul avait le droit de les chasser. L'Irlande quant à elle n'a jamais eu de castors.

Vers 1600, seules quelques régions d'Europe avaient encore des bièvres, ils se trouvaient surtout le long du Rhône au sud de la France, au nord en Scandinavie et à l'est, en Russie. Cependant, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, ils avaient disparu du centre de la Russie. Dans ce pays, l'animal a survécu dans quelques régions comme le long du fleuve Voronej, en Biélorussie, en Ukraine et en Oural. Dès 1925, il était également protégé dans toute la Russie.

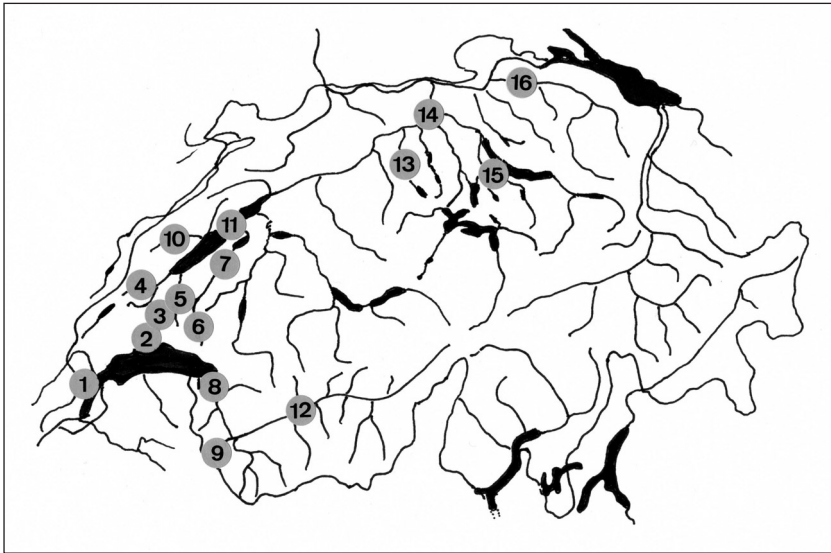
En Allemagne, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, quelques colonies de castors existaient encore sur la plupart des fleuves. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, ils étaient encore présents dans quelques réserves naturelles. En revanche, ils avaient disparu de la Bavière en 1850.

En Amérique du Nord, avant l'arrivée des Européens, les effectifs de castors étaient estimés à 50-100 millions d'individus. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, victimes de la chasse intensive ainsi que du commerce de fourrures, ils n'étaient plus que quelque 100 000 individus confinés dans des régions retirées des Etats-Unis et du Canada. En 1800, le castor avait déjà disparu de plusieurs régions du Canada et, en 1830, il n'en restait plus qu'une poignée dans les Montagnes Rocheuses. Dans le New Jersey, le dernier castor fut capturé en 1820 alors qu'au Kansas ce fut en 1907 que le dernier représentant de cette famille disparut.

## LES RÉINTRODUCTIONS EN SUISSE

En ce qui concerne la réintroduction du castor en Suisse, Blanchet disait: «Avec le Rhône, le Rhin, le Danube et le Pô, la Suisse peut faire figure de haut lieu et de plaque tournante des castors européens, situation particulièrement intéressante qui justifie pleinement les efforts qui ont été faits pour y implanter cet important personnage.»

L'idée de réintroduire le castor en Suisse fut proposée en 1930 par C. Stemmler (Schaffhouse). Toutefois, c'est en Suisse romande que les premières réintroductions débutèrent et ce n'est que plus tard qu'elles se réalisèrent en Suisse alémanique.



*Sites de réintroductions (et colonisations) du castor (*Castor fiber*) en Suisse: 1, 1958, Versoix; 2, 1971-1974, Venoge; 3, 1974, Talent; 4, 1973, Orbe; 5, 1973, Menthue; 6 et 7, Broye (colonisations); 8, 1973, Rhône; 9, 1973, Trient; 10, 1962, Areuse; 11, 1963, 1964, 1983-1984, Marin et vieille Thièle; 12, 1973-1974, Pouta-Fontana; 13, Suhr; 14, Niederried, Aar; 15, Sihl; 16, Nussbaumen See, Hüttwilen See TG.*

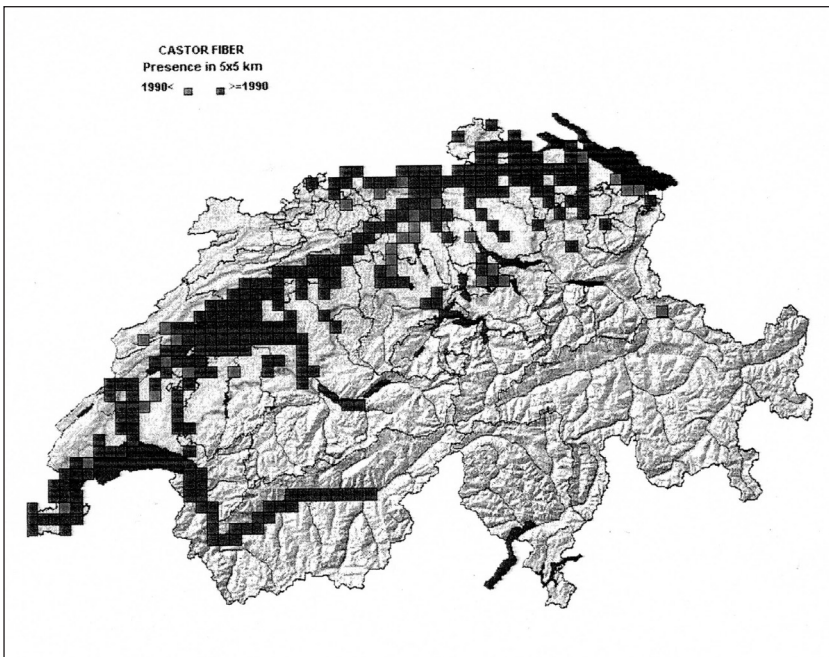
Dans le canton de Genève, dans les années 1950, il fut décidé de réintroduire le castor. Robert Hainard peintre, sculpteur et naturaliste, ainsi que l'artiste peintre Maurice Blanchet et Archibald Quartier, inspecteur cantonal de la chasse et de la pêche du canton de Neuchâtel, encouragés par quelques autres enthousiastes, furent les pionniers de ces réintroductions. Une lettre datée de 1951 atteste qu'A. Quartier et R. Hainard furent à l'origine des premières remises en liberté du castor en Suisse romande. Cet exemple fut bientôt suivi en Haute-Savoie par G. Amigues et H. Renaud. Grâce à ces derniers, entre 1972 et 1981, 63 castors furent relâchés avec succès sur les rivières de Haute-Savoie.

La réintroduction de castors provenant du sud de la France, dans notre pays, fut possible grâce à l'aide et la compréhension des autorités fédérales et cantonales ainsi qu'à l'appui financier de la Ligue suisse pour la protection de la nature, la Ligue suisse pour la conservation du patrimoine naturel, l'Association genevoise des réserves naturelles ainsi que des populations genevoises et vaudoises. Il va sans dire qu'une telle entreprise exigea de gros efforts et de nombreuses démarches administratives. En effet, il était nécessaire d'obtenir l'autorisation des Services vétérinaires fédéral et cantonal ainsi que celle de la Direction des douanes qui devait délivrer un permis d'importation de castors. Du côté français, la capture de castors en vue de leur réintroduction dans un pays tiers, nécessitait également l'accord ainsi que les autorisations des autorités compétentes.

En 1955, alors qu'il était président de l'Association genevoise pour la protection de la nature (actuellement Pro Natura), Robert Hainard proposa de relâcher des castors dans la Versoix. A ce moment-là, Blanchet se trouvait dans le Midi de la France où il joua un rôle primordial dans le repérage et la capture des animaux en vue de les relâcher en Suisse romande. Dans une première expédition, un castor fut ramené du Midi et installé dans un parc provisoire aménagé au bord de la Versoix. Il n'a malheureusement pas survécu et mourut de pseudotuberculose. En 1957, quatre autres castors furent capturés, dont seulement deux

survécurent. L'année suivante, ce fut trois bêtes, dont un couple qui furent capturés dans un affluent du Gardon. Ils furent relâchés sur le cours de la Versoix où ils s'installèrent en amont dans les marais de Divonne en France. Par la suite, ils redescendirent en territoire vaudois pour y construire une seconde hutte.

En fin mai 1959, deux castors naissent, ils sont hélas victimes de coups de feu. Par chance, la portée de 1960 survécut. Un autre couple s'installa en amont du pont de Grilly sur la Versoix française et cette famille eut également des descendants. Quarante ans plus tard, une cinquantaine de castors occupaient le long de ce cours d'eau.



*Distribution actuelle du castor («Castor fiber») en Suisse. Chaque carré représente une surface de 25 km<sup>2</sup>. Publié avec l'autorisation du Centre suisse de cartographie de la faune, CSCF (© CSF, 04.02.2009, base cartographique OFS, OFT).*